

Les douze commandements de la presse en France

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bord, bien accueillie ensuite, puis copieusement nourrie, n'a pu que croître et embellir dans mon opinion. En d'autres termes, messieurs, après avoir tout considéré : terrain, conditions de localité, facilité et difficulté de construction, chances de réussite, armé d'une règle et d'un compas d'apprenti, j'ai essayé de tracer un plan d'ensemble que je prends l'humble liberté de soumettre à votre appréciation ainsi qu'à celle des personnes indulgentes disposées à examiner mon projet sans prononcer trop tôt, comme on le fait souvent, les mots *impossible*, *absurde*, etc.

Le terrain sur lequel se placerait mon théâtre se trouve déjà prêt à recevoir une construction, sans nécessiter aucun terrassement; les fondations pourraient être assises dans le roc, à un pied ou deux de profondeur. La seule dépense préliminaire à faire serait donc le prix d'achat. Il est situé au-dessous du Valentin et au nord-ouest de la Grenette, au bord d'une route presque horizontale reliant deux grandes places publiques où les voitures circuleraient avec la plus grande facilité. L'espace devant l'entrée principale de l'édifice pourrait avoir environ 50 pieds de largeur, ce qui permettrait aux voitures d'y séjourner. Sans être au centre de la ville, proprement dit, il est dans une position centrale relativement aux divers quartiers de la ville; ainsi, qu'on vienne de Martheray, de Bourg, de Saint-Laurent, de la Cité, du bas de la ville, c'est également facile, sauf quelques différences d'éloignement.

Le bâtiment, auquel on pourrait donner une longueur de 150 pieds sur une largeur moyenne de 65 pieds, aurait trois faces, celles d'orient et du midi hautes de 52 pieds; celle d'occident haute de 32 pieds; les deux dernières auraient seules besoin d'ornementation. Une surface de 9750 pieds carrés et une élévation de 52 pieds étant données, on comprendra aisément tout ce qu'un pareil espace peut contenir : grand vestibule d'entrée; escaliers très larges; deux grandes et une petite salle de café; au premier étage une salle de concert et de bal, longueur 58 pieds sur 28 à 36 pieds de large, 2188 pieds carrés; une salle de même grandeur à l'étage inférieur, pour grandes réunions, banquets, etc. Grandes caves, magasins d'entrepôt, ateliers et logements à la partie inférieure du bâtiment; logements aux combles; scène et dépendances spacieuses; parterre et loges pouvant contenir 1200 à 1400 spectateurs; issues nombreuses et faciles.

Si nous considérons un seul point du côté économique de la question, il n'y a certes pas exagération à supposer pour un tel immeuble un revenu annuel net égal à l'intérêt de 200,000 fr. au moins, supposant le théâtre fourni gratuitement.

Je lance cette idée comme ballon d'essai; quelques-uns pourront la prendre pour un projet en l'air. Quoi qu'il en soit, je m'estimerais heureux si quelque autorité ou société, ou si quelque homme compétent voulait bien examiner mon projet sans parti pris et avec la seule intention de voir s'il est

possible de satisfaire aux vœux souvent exprimés au sein de la population de notre ville, quant à la possession d'un édifice qui tienne lieu de théâtre, depuis longtemps disparu, et du Casino qui doit bientôt disparaître.

La carcasse de l'Exposition a été vendue à une Société d'entrepreneurs, qui a payé quinze cent mille francs l'immense vaisseau de fer où les souverains et les nations se sont coudoyés, sans apprendre à se connaître et sans se réconcilier. Dans trois mois il ne restera rien de la grande merveille du Champ-de-Mars.

Les jeunes arbres seront distribués entre les squares au maigre ombrage; les kiosques, les maisons, les fourneaux seront abattus, et sur la plaine nivelée, les régiments reviendront parader, rêvant aux guerres possibles, aux guerres où l'on a de l'avancement.

Les douze commandements de la presse en France.

1.
En te fondant tu verseras
Un très gros cautionnement.
2.
Les droits de timbre tu paieras
Au fisc, quotidiennement.
3.
Jamais tu ne censureras
Les actes du gouvernement.
4.
Les Chambres tu respecteras,
Et les ministres mêmement.
5.
De nul citoyen ne diras
Un mot sans son consentement.
6.
Compte-rendu ne publieras,
Parallèle, ni autrement.
7.
En y manquant tu subiras
L'amende et l'emprisonnement.
8.
Chaque amende te mangera
Le tiers du cautionnement.
9.
Des droits d'électeurs tu seras
Dépossédé par supplément.
10.
Le tribunal te suspendra
Pour six mois provisoirement.
11.
Et même il te supprimera
S'il veut, définitivement.
12.
Sauf ces réserves tu pourras
Ecrire et parler librement.

Une jolie définition :

— Qu'est-ce qu'un roi?

— C'est le seul prisonnier qui ne désire point sa délivrance.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

* Celle du Casino n'a guère plus de 2100 pieds.